

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Séance du mardi 31 janvier 2017

<u>1 – POINTS SOUMIS AU VOTE</u>

- 1. Approbation du procès-verbal de la CR du 5 décembre 2016.
- 2. Promotion de MCF-HDR en poste à l'UCP (pas de délibération)
- 3. Campagne d'emplois : examen et avis sur les profils de poste (pas de délibération)

2 – RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la CR du 5 décembre 2016

La commission de la recherche approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 à l'unanimité (28 pour – 0 contre – 0 abstention).

2. Promotion de MCF-HDR en poste à l'UCP

Le bureau de la commission de la recherche a étudié la possibilité de recourir à des dispositions permettant la promotion de MCF-HDR qui sont déjà en poste à l'UCP. Il a émis quatre recommandations :

- Ne pas mettre en œuvre un processus particulier compte tenu du taux d'endorecrutement de l'ordre de 30 % (conformément au taux fixé dans le contrat quinquennal de l'établissement);
- Organiser systématiquement, lors de la campagne d'emplois et avant les dialogues budgétaires, un dialogue entre UFR, laboratoire et présidence ;
- Pour chaque demande de poste, la composante doit fournir systématiquement son classement et un argumentaire ;

- La commission de la recherche doit examiner et rendre son avis sur les demandes de postes (et leur profil) formulées lors de la campagne d'emplois, avant toute autre instance ; elle doit éventuellement prévoir une médiation.

La commission de la recherche approuve ces recommandations à la majorité (26 pour -0 contre -2 abstentions).

3. Profils de poste relevant de la campagne d'emplois 2017

Les membres de la commission de la recherche sont invités à examiner les profils de poste relevant de la campagne de recrutement 2017, à l'exception du poste n°15 dont le profil n'a pas été encore déterminé.

La commission de la recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur les profils de poste n°2 à 11, n°13 à 14 et n°16 à 19 (28 pour - 0 contre - 0 abstention).

Deux postes font l'objet de remarques de la part de certains membres de la CR et sont soumis à l'avis de la CR de façon individuelle :

- Le poste n°1 (PR, UFR droit, profil : droit, section 2, laboratoire CPJP)

Il a été estimé par un membre de la CR que la section de droit public était initialement basée sur un poste assez large « droit constitutionnel et libertés publiques » alors que les documents présentés en séance font apparaître la théorie du droit.

La commission de la recherche émet un avis favorable à la majorité sur le profil de poste n°1 (27 pour -1 contre -0 abstention).

- Le poste n°12 (PR, ESPÉ, profil : géographie, sections 23/70, laboratoire EMA)

Un membre de la CR a signalé n'avoir pas reçu les bons documents en amont.

La commission de la recherche émet un avis favorable à la majorité sur le profil de poste n°12 (27 pour -1 contre -0 abstention).